

M. Patrick LAMOUR
Service Pédagogie-Formation
Second Degré
Secrétariat 02 98 64 16 04
(ou Standard 02 98 64 16 00)
Fax Service : 02 98 64 16 21
E-mail Service : 2dpeda.ddec29@29.scolanet.org
Nos réf. : PL.MT/PL11825



DOMAINE :
ACTIVITES EDUCATIVES ET
CULTURELLES

Mise à jour :
4 mai 2005

PRIX DES DROITS DE L'HOMME RENE CASSIN **ANNEE SCOLAIRE 2005-2006**

A quelles questions cette fiche peut-elle vous permettre de répondre ?

- En quoi ce concours peut-il constituer pour les élèves une occasion d'éducation à la citoyenneté ?
- Quelles sont les modalités de participation au Prix des droits de l'homme René Cassin ?

PRESENTATION :

Ce prix constitue un vecteur de l'apprentissage de la citoyenneté. Il est ouvert :

- ☞ aux groupes d'élèves sous forme de travaux obligatoirement collectifs,
- ☞ aux établissements ayant conduit un projet s'inscrivant dans la promotion et la mise en oeuvre effective des Droits de l'Homme.

REGLEMENT DU PRIX DES DROITS DE L'HOMME RENE CASSIN :

- Ce prix est ouvert à tous les élèves de collèges, de lycées d'enseignement général et technologique et de lycées professionnels des établissements publics et privés sous contrat.
- Le travail est réalisé sous la forme d'un dossier collectif dont la présentation peut être très diverse :
 - ☞ mémoire,
 - ☞ support vidéo ou CD-Rom,
 - ☞ affiche,
 - ☞ création artistique,
 - ☞ travail manuel,
 - ☞ exposition,
 - ☞ etc...
- Il est mené de préférence dans le cadre d'un projet éducatif, dans le projet d'établissement.
- Les travaux doivent être envoyés entre le 20 et le 29 avril 2006 au Rectorat d'Académie.
- La démarche est susceptible d'adopter les modalités les plus diverses :
 - ☞ travail effectué autour du règlement intérieur,
 - ☞ actions en faveur des Droits de l'Homme inscrites au projet d'établissement,
 - ☞ partenariats avec des organisations non-gouvernementales (ONG) intervenant dans ce domaine,
 - ☞ mise en place de parcours civiques,
 - ☞ etc...
- Il est recommandé de faire appel aux associations oeuvrant dans le domaine des Droits de l'Homme. La liste de celles qui sont agréées par l'Education nationale figurent sur le site Internet :
<http://www.education.gouv.fr>

rubrique : informations pratiques, liste des associations agréées

PRESENTATION DU SUJET 2005-2006 :

Le sujet du Prix des Droits de l'Homme René Cassin 2006 est :

« **Internet : chance ou danger pour les Droits de l'Homme ?** ».

QUELQUES PISTES DE REFLEXION :

- ☞ Internet, une chance pour les Droits de l'Homme ?
 - Internet : une bibliothèque planétaire mise à la disposition de tous et plus particulièrement des jeunes.
 - La rapidité de la diffusion d'une information : un moyen efficace pour la démocratie et les libertés dans le monde.
 - Internet abolit les distances et participe aux actions humanitaires d'urgence.
 - L'information est un droit fondamental qui contribue à la formation de l'esprit des citoyens. Internet devient un des piliers de la formation à la liberté individuelle.
 - Internet permet de rompre les barrières sociales et générationnelles.

- ☞ Internet, un danger pour les Droits de l'Homme ?
 - la profusion d'information et la difficulté à en garantir la provenance semblent être le danger principal d'Internet.
 - Ces informations incontrôlables sont une menace particulière pour les enfants et les jeunes.
 - Internet peut être vécu comme une drogue.
 - Il peut être un facteur d'émergence d'une nouvelle élite d'initiés.
 - Internet peut être utilisé à des fins terroristes.

INSTRUCTIONS OFFICIELLES :

BO n° 16 du 21 avril 2005 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/16/MENE0500716N.htm>

CONTACTS :

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec :

La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Finistère
2 rue César Franck – 29196 QUIMPER Cedex
M. Patrick LAMOUR, Responsable du Service Pédagogie-Formation 2nd Degré
Tél. 02 98 64 16 04 ou 02 98 64 16 00.